

François Suter
2, chemin de Sur-Beauvent
1232 Confignon
Suisse

Tél: +41 22 777 01 50
Mail: fr@postgresql.org

A l'attention de M. Luc Fayard
Directeur de la rédaction
Décision Informatique
01net
26 rue d'Oradour-sur-Glane
75504 Paris Cedex 15
France

Confignon, le 25.10.2004

Monsieur,

Je vous écris en tant que représentant pour l'Europe francophone du projet PostgreSQL, ainsi qu'au nom de toute la communauté française de PostgreSQL (qui gère le site <http://www.postgresqlfr.org/> et qui est en cours de constitution officielle, en tant qu'association de loi 1901).

Dans le n°606 du 4 octobre 2004 de votre journal, Décision Informatique, vous avez publié un comparatif de cinq systèmes de gestion de bases de données (SGBD). Notre communauté a été contactée par votre mandataire, la société Clever Age, afin de l'aider à optimiser leur installation de PostgreSQL pour les tests qu'ils ont effectués. Par contre, la communauté n'a jamais été sollicitée sur d'autres points et il en résulte, dans votre article, un certain nombre d'erreurs, d'imprécisions et de confusions. Il est vrai que nous n'avons pas pu envoyer quelqu'un pour travailler avec Clever Age, mais la plupart des problèmes auraient pu être évités par de simples contacts par mail.

Par la présente, nous vous demandons donc de nous accorder un droit de réponse à votre article. La liste de nos griefs étant relativement longue, nous vous proposons le court texte suivant, avec un hyperlien vers notre réponse complète:

"Dans le n°606 du 4 octobre 2004 de Décision Informatique, est paru un test comparatif de cinq systèmes de gestion de bases de données (SGBD), dont PostgreSQL. A la lecture de l'article, un nombre important d'erreurs, d'imprécisions et de confusions sont apparues aux yeux de la communauté d'utilisateurs de PostgreSQL, concernant ce logiciel. Si certaines critiques sont justifiées, l'image qui ressort ainsi de PostgreSQL est par trop négative. Nous avons compilé la liste de ces problèmes et l'avons publiée sur le site de la communauté francophone, à l'adresse suivante: <http://www.postgresqlfr.org/>. Nous espérons que ce correctif permettra aux lecteurs de Décision Informatique de se faire une idée plus juste de la valeur de PostgreSQL."

En vous remerciant d'avance pour la publication de ce correctif, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.